

FONCTIONNEMENT de la Commission Jeunesse de la commune de Blainville sur mer , Septembre 2023- septembre 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Nom : Commission Jeunesse (CJ)

Qui ? Les jeunes du CM2 à la 1^{ère} qui doivent être résidents sur la commune ou y être scolarisés

Elections : Candidature libre basée sur le volontariat. Une autorisation parentale est obligatoire pour tous les candidats (voir modèle page suivante). Conseil de 5 à 10 élus (parité privilégiée).

Durée : 2 ans. Démission possible par courrier adressé à M. le Maire, sans préavis, signé des parents.

Référent(s) et rôle (s): Un ou deux élus volontaires qui aideront les enfants élus à organiser leur travail au sein de la commission (réflexion, échange ,écriture du compte rendu des commissions...)

Fonctionnement : Consultation des électeurs lors d'une séance plénière. Minimum 2 commissions par an. Information sur le site de la mairie et à la mairie. Le maire sera invité aux commissions. Le référent élu sera là systématiquement.

Conseil municipal : les élus de la CJ pourront assister au conseil municipal pour exposer leurs travaux, bilans et projets. La Mairie fournira une liste des enfants habitant sur la commune à la CJ.

OBJECTIFS

- ☑ Créer un temps d'expression des jeunes de la commune.
- ☑ Inciter les jeunes à participer à la vie de la commune.
- ☑ Permettre aux jeunes de mieux appréhender les droits et les devoirs des citoyens.
- ☑ Favoriser les débats et les échanges.
- ☑ Améliorer la vie de la commune pour les jeunes à travers l'accompagnement de leurs projets.

REGLES DEONTOLOGIQUES

- ☑ Toutes les actions relatives à la CJ doivent impérativement respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant et la notion de laïcité.
- ☑ L'appropriation et/ou l'exploitation à toutes fins des actions de la CJ par des groupes politiques, mercantiles, philosophiques ou religieux sont interdites.
- ☑ La CJ est un espace d'expression, de proposition, voire de décision où le jeune peut émettre librement son avis sur les différents sujets et projets qui le concernent et qu'il désire voir aboutir.

BUDGET

- ☑ Il sera alloué à la CJ un budget annuel. Celui-ci sera voté en Conseil Municipal lors du vote du budget de la commune. Ce budget sera géré par les jeunes élus en soumettant leurs demandes de dépenses au conseil ou, à minima, au Maire.

MOYENS MATERIELS

- ☑ Un lieu sera mis à disposition des membres de la CJ pour ses réunions.

Autorisation parentale

P. Nom

Adresse :.....

Téléphones : fixe et portable :.....

Mail :.....

M. Le Maire.....

Mairie

50560 Blainville sur mer

Objet : Autorisation parentale

Je soussignée(e) M....., mère, père, (rayer) de

l'enfant P. NOM :, né(e) le

....., et donc âgé(e) de ans, autorise, mon fils, ma fille (rayer) à participer

à la commission jeunesse de la commune de Blainville sur mer en tant que titulaire ou suppléant(e), et ce,

pour deux ans à compter de la date d'élection .

Je certifie avoir lu les conditions de fonctionnement de la commission

Fait à Blainville sur mer, le

P. NOM

Signature